

**ARRÊTÉ DU MAIRE PRIS EN VERTU DU CODE  
GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

ARRETE DU MAIRE

**COMPLÉTANT L'ARRÊTÉ CM2020-34 PORTANT  
DÉLÉGATION DE FONCTIONS DU MAIRE  
A MONSIEUR JEAN-PHILIPPE BIEN, CONSEILLER MUNICIPAL**

Le Maire,

**VU** l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales relatif aux fonctions que le maire peut déléguer à ses adjoints modifié par l'article 30 de la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 étendant cette disposition aux conseillers municipaux,

**VU** l'arrêté CM2020-34 du 06 juillet 2020 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jean-Philippe BIEN, Conseiller municipal,

**CONSIDERANT** la nécessité d'élargir sa délégation au secteur de la Politique de la Ville,

**CONSIDERANT** l'importance de la commune de Créteil et la nécessité d'assurer le fonctionnement du service public,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté CM2020-53 du 06/07/2020 portant délégation de fonctions du Maire à Monsieur Jean-Philippe BIEN, conseiller municipal délégué aux activités périscolaires et jeunesse, est maintenu.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Jean-Philippe BIEN est conseiller municipal délégué, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, pour assurer, concurremment avec le maire, le suivi des affaires relatives à :

**Politique de la Ville**

et peut signer toutes pièces concernant lesdites affaires.

Accusé de réception en préfecture  
094-219400280-20201201-CM2020-53-AR  
Date de télétransmission : 03/12/2020  
Date de réception préfecture : 03/12/2020

HÔTEL DE VILLE • 94010 CRÉTEIL CEDEX • TÉLÉPHONE : 01.49.80.92.94  
TÉLÉCOPIE : 01.49.80.18.94 • SITE INTERNET : [www.ville-creteil.fr](http://www.ville-creteil.fr)

Toute correspondance destinée à la Mairie doit être adressée à Monsieur le Maire

**ARTICLE 3** : Un exemplaire du présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur Jean-Philippe BIEN ;
- Monsieur le préfet du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité ;
- Monsieur le directeur général des services, pour exécution ;
- Madame la comptable public, responsable de la trésorerie de Créteil-municipale.

Fait à Créteil, le premier décembre deux-mille-vingt.



Le Maire,

*[Signature]*  
Laurent CATHALA